



DIRECTION GÉNÉRALE
RELATIONS EXTERIEURES
Le directeur général adjoint

Note à l'attention de M. WIJNMAALEN
Chef de Cabinet de M. le vice-président Andriessen

Objet: Roumanie/Orphelinats.

Veillez trouver ci-joint les projets de réponse à deux lettres adressés au Président DELORS, d'une part, par M. VIGNAL, Ambassadeur de France en Roumanie et, d'autre part, par M. de COMBRET, concernant la question visée en objet.

Etant donné l'intérêt personnel qu'attache le Président à cette dernière, j'ai pensé utile de faire établir un memorandum sur l'ensemble de l'opération en faveur des institutions concernées.

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre ces documents à M. LAMY, Chef de Cabinet de M. le Président.

J.L. Cadieux
J.L. Cadieux

cc: MM. Krenzler
Garvey
Benavides

→ ms. note Lamy/Reph HJ JD
- je pense les préparer par DG J
- je pense qu'il en faut de plus, surtout pour DG I (Cachina) et DG KA.

Le Président

Cher Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 11 février 1991 relative à la situation des enfants abandonnés de Roumanie.

Je me réjouis que l'expérience-pilote menée par Médecins du Monde -Midi Pyrénées soit, un véritable succès. Les informations, dont je dispose, confirment que cette opération est bien menée. Etant donné son coût unitaire, il apparaîtrait, cependant, irréaliste de l'étendre à l'ensemble du territoire roumain, puisque des fonds de l'ordre de 80, voire 100, MECUS devraient alors lui être consacrés, ce qui est hors de portée de la Commission des Communautés européennes, étant donné les disponibilités budgétaires, dont elle dispose pour ce type d'actions.

Ainsi, Le programme PHARE, dont l'objectif premier reste l'aide économique aux pays d'Europe centrale et orientale, étant doté en 1991 de 785 MECUS et les besoins en matière d'aide humanitaire de certains des pays concernés étant particulièrement importants, il a été décidé de consacrer jusqu'à 5% de ces fonds à des actions d'aide humanitaire qui doivent cependant, être gérés avec toute la prudence nécessaire et permettre le financement d'opérations allant bien au-delà du seul problème des orphelinats.

Je peux néanmoins vous informer que les services de la Commission souhaitent financer la deuxième phase du projet de Médecins du Monde mentionné ci-dessus, de manière à utiliser l'un des centres réhabilités comme lieu de formation et de démonstration pour les étudiants en médecine des universités de Cluj et Timisoara, le personnel para-médical et les directeurs de centres pour enfants de Roumanie.

Pour ce qui concerne l'appréciation que vous portez sur la réalisation par la Commission de son objectif consistant à assurer le chauffage des centres pour enfants, je ne peux en revanche partager votre opinion et je me dois de corriger certaines de vos certitudes. Celles-ci n'ont pu être confirmées lors d'une mission réalisée par des représentants de la Commission en Roumanie, qui même si son objet était tout autre, s'est étendue sur ce problème, tant avec les autorités roumaines qu'avec l'ensemble des ONG présentes sur le terrain et l'équipe communautaire à Bucarest et a permis la visite de plus d'une dizaine d'institutions.

Les difficultés présidant au recensement des "maisons" qui, faut-il le rappeler, ont pendant des années fait l'objet d'un rejet total de la part du pouvoir en place et de la population, sont réelles. Il serait donc présomptueux de prétendre avoir assuré le chauffage de tous les enfants concernés, mais la situation du chauffage dans les institutions pour enfants a été améliorée par l'intervention communautaire.

Ce programme portant, à l'origine, sur 366 institutions pour enfants, chiffre communiqué par les autorités roumaines compétentes, a progressivement été étendu aux centres s'ajoutant à cette liste initiale, y compris lorsque ceux-ci étaient chauffés au bois ou au charbon, et ne faisaient pas partie de la catégorie visée par l'intervention communautaire à l'origine.

Tant les vérifications par sondage (120 à ce jour) menées par l'équipe technique communautaire présente en Roumanie, les rapports qui lui sont faits par les ONG soutenues par la Communauté que le recensement systématique entrepris par la Ligue des Croix-Rouge confirment une telle amélioration de la situation du chauffage dans les institutions pour enfants.

Le représentant de Médecins du Monde-Paris a également précisé aux services de la Commission que les institutions actuellement sans chauffage ne sont pas des centres pour enfants, mais pour adultes.

Ceci n'en rend pas plus acceptable leur situation, mais les moyens de la Communauté et l'urgence de son action ne lui permettent pas d'intervenir en Roumanie dans tous les domaines, alors que les carences du système sanitaire et social roumain sont générales. Je peux cependant vous assurer qu'à chaque fois que la situation alarmante d'une institution en matière de chauffage a fait l'objet d'une information à l'équipe technique de la Commission, celle-ci y a apporté remède. Ceci vaut également pour les institutions chauffés au bois ou au charbon, dont le gouvernement Roumain avait initialement garanti le chauffage et pour les institutions pour adultes, qui ne sont pas couvertes, en principe, par le programme communautaire.

La réhabilitation complète du centre de Bilteni, que vous citez, a été confiée par la Commission des Communautés européennes à l'association "Equilibre", dont la compétence et le sérieux sont confirmés par tous les intervenants en Roumanie. Si le chauffage y est resté effectivement en panne un week-end entier, ce n'est pas parce que l'équipe d'Equilibre" sur place avait pris un peu de repos pour la première fois depuis deux mois, mais parce-que le gaz était coupé pour tout le village. Le projet de Médecins du Monde - Toulouse a également, à ma connaissance, rencontré des difficultés de chauffage pendant certains week-ends. Comme vous le savez sans doute, la Roumanie souffre de graves difficultés dans le domaine énergétique et il n'est pas rare que des agglomérations entières, même de la taille de Bucarest, subissent des coupures de chauffage.

D'autre part, La ligue des Croix-Rouge qui semblait être votre source d'information a contredit le chiffre de 150 à 200 "maisons" non traitées que vous avancez. Il pourrait éventuellement découler d'une extrapolation basée sur les inspections effectuées par ladite Ligue qui portent sur tous types d'établissements (283 à la date du 9 février) et donnent lieu à intervention de l'équipe technique communautaire dès repérage, puisque les contacts entre la Ligue et cette dernière sont réguliers.

Les critiques que vous formulez à l'encontre de la représentation communautaire sur place me semble injustifiées. Les ONG, qu'elles soient financées ou non par la Communauté, ont depuis le début été invitées aux réunions hebdomadaires de coordination qu'elle organise. Plusieurs ONG agissant sur fonds non communautaires y participent (Pharmaciens sans frontières, Romanian Orphanage Trust, par exemple). Il est regrettable, dès lors, que Médecins du Monde - Midi Pyrénées n'ait pas souhaité s'y faire représenter. Ceci aurait certainement pu éviter certaines lacunes dans votre information. D'autre part, les relations sont institutionnalisées avec les Comités de District chargés de suivre le dossier des centres pour enfants auprès des Préfets.

Quant à sa taille, la représentation communautaire composée d'une dizaine de personnes s'est avéré globalement suffisante pour effectuer des vérifications par sondage. Quant à sa qualité, votre jugement me semble particulièrement sévère envers une équipe que vous n'avez pas rencontrée.

Je ne peux, non plus, partager votre opinion, selon laquelle la passation de marchés avec des entreprises spécialistes de chauffage au sein de la Communauté constituerait une solution idéale, et ce pour plusieurs raisons. Compte-tenu du caractère d'urgence du programme communautaire les travaux effectués par les sociétés IAMSAT et IAMRCT, quoique parfois consistant en des réparations de fortune visant à passer l'hiver, sont globalement satisfaisants. L'engagement de leur personnel est réel. L'opération a, de plus, reçu tout le soutien possible de la compagnie nationale de distribution de produits pétroliers (PECO) et de l'armée roumaine. Certains retards de livraison observés tiennent aux coupures d'électricité qui ont gêné la production des matériels commandés qui affectent l'ensemble des activités économiques dans ce pays. Outre les implications financières que votre approche engendrerait, il reste vivement souhaitable d'intégrer ce type d'action dans son milieu et dans l'économie nationale, ce qu'un programme massif d'importations et de mise en place par des équipes uniquement communautaires ne permettrait pas d'assurer. De plus, l'expérience démontre que les personnels et techniciens roumains pourraient éprouver des difficultés à utiliser ou réparer ce type de matériels, ce qui mettrait en danger le bien-fondé de cette action à long terme.

A ce jour, par conséquent, les divers intervenants présents en Roumanie nous confirment que l'opération d'urgence consacré aux chauffage des orphelinats roumains est un succès, malgré les difficiles conditions d'implantation et même si sa consolidation sera nécessaire en 1991. De nombreux manques subsistent certes dans le domaine sanitaire et l'hygiène de ces centres, qui constituent, probablement maintenant avec la formation du personnel, les besoins prioritaires de ces institutions. Une attention particulière devra cependant être portée, à l'avenir à l'erreur que constituerait une évaluation des besoins des institutions roumaines en fonction des standards atteints au cours des dernières décennies par les pays occidentaux dans ce domaine, d'une part, et à la nécessité de ne pas isoler ce problème de l'ensemble des difficultés sociales que connaît la Roumanie d'aujourd'hui, si nous voulons éviter un rejet de notre action en faveur desdites institutions par la population roumaine, d'autre part.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

J. DELORS

Monsieur François de Combret
121, Boulevard Haussmann
FR - 75008 PARIS

Le Président

Monsieur l'Ambassadeur,

Je vous remercie de votre lettre du 18 février 1991 relative à la situation des enfants abandonnés et handicapés en Roumanie.

Je me réjouis, tout d'abord, du fait que l'action des nombreux donateurs et des multiples ONG aient pu améliorer les conditions de vie des enfants en question. La Communauté, à son niveau, que ce soit par le financement de quatre ONG sur des projets limités géographiquement, par celui de livraisons d'aliments pour enfants et de médicaments ou par le lancement de son programme d'urgence pour le chauffage de ces centres a essayé d'apporter une contribution utile, qui, si on la rapporte aux moyens communautaires, en fait un des principaux intervenants en Roumanie.

Je souhaite rappeler ici les objectifs qui avaient été fixés à l'action d'urgence communautaire susvisée et qui, sur la base des informations fournies par les autorités roumaines quant au nombre et à la nature des systèmes utilisés par les différents centres, consistaient à réparer les installations de chauffage des institutions pour enfants fonctionnant au fuel et en l'approvisionnement en combustible. D'après les informations à la disposition des services de la Commission, cette action a été menée à bien au niveau des institutions réparées à cette date.

S'il est vrai qu'au 15 janvier, le chauffage de tous ces centres n'avaient pas été remis en état, plusieurs raisons expliquent cette situation.

Tout d'abord, le rejet par le pouvoir et la population roumaine pendant des années de la simple réalité que constituait l'existence d'enfants abandonnés et handicapés a empêché tous les intervenants d'avoir une connaissance exhaustive des institutions hébergeant ces enfants. Ce travail de recensement systématique, mené tant par les autorités roumaines que par la Ligue des Croix-Rouge, n'est d'ailleurs toujours pas terminé. Les représentants de la Commission ont également demandé qu'un repérage complet soit réalisé dans les semaines qui viennent et nous comptons sur la collaboration de tous les intervenants, y compris gouvernementaux, dans cet exercice.

S. E. Monsieur Renaud VIGNAL
Ambassadeur de France
à Bucarest
Roumanie

Les travaux effectués par l'équipe technique communautaire de manière systématique l'ont cependant été sur la base d'environ 650 centres, dont la liste a pu être progressivement établie. Sur la base des informations recueillies tant auprès des autorités compétentes que grâce aux compagnies roumaines impliquées dans le repérage et la réalisation des travaux nécessaires, des travaux ont été menés dans environ 370 centres pour enfants, les autres institutions ne nécessitant pas d'intervention en matière de chauffage.

D'autre part, les institutions chauffées au bois ou au charbon ne constituaient pas initialement des cibles de l'action communautaire, les autorités roumaines en ayant garanti le chauffage par leurs propres moyens. Les difficultés de fonctionnement de ces installations, dès qu'elles furent connues, et d'approvisionnement en combustible, à partir du 15 janvier, celui-ci ayant effectivement été garanti jusqu'à cette date, donnèrent cependant lieu à une intervention de l'équipe technique communautaire, au cas par cas, dès qu'elle en fut saisie.

Pour ce qui concerne la réception des travaux, la procédure initiale reposant sur les rapports des Comités constitués dans chaque district (41) a été complétée par un recours aux informations des ONG actives sur le terrain et des contrôles par sondage, dont environ 120 avaient été effectués à la fin du mois de février.

Il faut souligner ici l'engagement des entreprises roumaines ayant collaboré au programme d'urgence communautaire, que ce soit pour assurer les travaux ou pour fournir le carburant. La philosophie d'ensemble de ce programme reposait d'ailleurs sur la volonté d'établir une coopération étroite entre l'équipe technique de la Communauté, les autorités et les entreprises roumaines, ainsi qu'avec les ONG actives sur place. Telle a été la démarche constante des représentants communautaires en Roumanie.

Il est, d'autre part, certain que les pénuries en énergie qui ont frappé la Roumanie au centre ou dans ses régions ont également affecté les établissements pour enfants handicapés ou abandonnés qui y étaient localisés. Les limites de l'action d'aide humanitaire ne permettent cependant pas aux donateurs de porter remède à une situation économique et énergétique d'ensemble très dégradée en Roumanie.

Les problèmes engendrés par les défauts d'étanchéité que vous mentionnez ont aussi fait l'objet de toute l'attention de l'équipe technique communautaire. Ainsi, lorsque des réparations légères se sont avérées nécessaires, elles ont été effectuées. En revanche, certains établissements auraient nécessité des interventions de gros oeuvre (par exemple, de maçonnerie), dont le besoin a été signalé à la partie roumaine et dont la réalisation par elle n'engendrait pas de coût insurmontable ou n'appellait pas de recours à une technologie indisponible. En tout état de cause, les installations de chauffage ont parfois dû être renforcées pour pallier à ces manques.

Enfin, je partage votre analyse de la nécessité d'une réaction équilibrée. Les carences du secteur sanitaire et social général en Roumanie sont grandes et le risque de rejet de l'action internationale trop ciblée sur les établissements pour enfants abandonnés est réel. Le besoin d'une formation satisfaisante des personnels des institutions, quoique demandant un traitement sur une période plus longue, devra également être pris en compte. C'est pourquoi la Commission des Communautés européennes envisage de lancer, en accord avec les autorités roumaines, un programme visant à aider à la restructuration du secteur roumain de la santé. A cette fin, toutes les bonnes volontés et, surtout, toutes les contributions, en particulier celles des pays membres du groupe des 24, seront les bienvenues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

J. Delors



MEMORANDUM

Objet: Roumanie/Problème des orphelinats.

1. La mission effectuée pendant la semaine du 25 février au 1er mars 1991 a permis de dresser un premier bilan de l'action d'urgence entreprise envers les orphelinats roumains, en particulier en ce qui concerne le chauffage desdits institutions et de dresser les enjeux et options pour le futur, ceci sur la base d'entretiens au plus haut niveau du Premier Ministre et des ministères concernés, d'une réunion avec les autorités roumaines et les ONG impliqués et de visites effectuées dans certains établissements de la zone de Bucarest lors de ladite mission ou, après celle-ci, en province.
 1. L'Action d'urgence entreprise à partir de septembre 1990
 2. L'action visant à garantir le chauffage des institutions roumaines pour enfants handicapés et abandonnés doit tout d'abord, être replacée dans son contexte. Il s'agissait d'un programme d'urgence décidé en septembre 1990 destiné à garantir le chauffage des établissements susvisés pour l'hiver 1990/91. D'autres actions ont été accomplies en faveur des centres pour enfants handicapés et abandonnés, qui consistent sur une échelle plus restreinte, en la réhabilitation complète de certains de ces centres et en la formation de leur personnel, d'une part, et en la fourniture d'une aide médicale d'urgence et ciblée à l'ensemble desdits centres, d'autre part. De plus, un programme de distribution d'aliments pour enfants à destination de l'ensemble de la population roumaine est en cours en faveur de la Roumanie, qui concerne également les enfants placés en institution.
 3. En tant que programme d'urgence, cette action ne pouvait du fait de la rapidité de son organisation présenter les mêmes garanties qu'un projet préparé de longue date.

De plus, la préparation de ladite action a été basée dès le début sur d'une part, la promesse des autorités roumaines au plus haut niveau d'un soutien total de l'armée roumaine pour toutes les phases de l'opération et, d'autre part, sur l'affirmation par la partie roumaine qu'aucune difficulté n'existait pour le chauffage des institutions utilisant le bois ou le charbon comme source d'énergie.

Des défaillances ont été constatées dans la tenue de cette promesse L'armée roumaine ne disposant pas de personnel qualifié pour l'installation des matériels de chauffage, celle-ci a dû limiter son rôle à une aide pour la réception des biens importés, le stockage du matériel et sa distribution, l'inspection des travaux à effectuer et leur réalisation étant confiée à deux sociétés roumaines (IAMSAT et IAMRCT).

D'autre part, l'approvisionnement et/ou le fonctionnement du chauffage des institutions utilisant le bois ou le charbon s'est souvent révélé déficient et a dû, au cas par cas, être pris en charge par la Communauté.

4. Plus spécifiquement, l'action présente les caractéristiques suivantes:

- a) Le nombre d'institutions pour enfants handicapés/abandonnés en Roumanie reste incertain. Le chiffre de 366 institutions avait été initialement communiqué par le secrétariat d'Etat aux handicapés et c'est sur ces établissements que l'action d'urgence a naturellement démarré. Depuis, ce chiffre a été constamment révisé . En effet, de "nouvelles" institutions sont découvertes chaque semaine par les ONG, la Ligue des Croix-Rouge et les Comités de districts roumains établis à la demande de la Communauté.

Le nombre d'institutions recensées à la date du 20 février est égal à 646 . En décomptant les institutions pour lesquelles les informations obtenues de la part des autorités roumaines s'avèrent rassurantes, il reste 478 institutions, qui ont toutes fait l'objet d'un examen technique par les deux sociétés roumaines chargées de l'installation des matériels de chauffage (IAMRCT et IAMSAT). Il est à noter que les deux sociétés en question ont tout intérêt à inspecter le nombre maximum d'institutions et à y réaliser les travaux nécessaires , leur rémunération étant proportionnelle à ce nombre.

Sur ces 478 institutions inspectées, 118 étaient correctement chauffées. Il a donc été décidé d'entreprendre des travaux d'installation ou de réparation dans 360 centres. Les travaux ont été terminés dans 327 d'entre eux.

Le nombre d'institutions connues ne peut cependant pas être considéré comme définitif de l'avis même du Ministre des Affaires Etrangères (exprimé par celui-ci lors d'une conversation avec M. Cadieux) et de celui de la Secrétaire d'Etat aux handicapés qui a estimé à 800, voire 1000 le nombre des institutions existantes. Il semble néanmoins que ces derniers chiffres incluant des double-comptages et des institutions pour adultes.

La Ligue des Croix-Rouge procède actuellement à un recensement systématique et, tout au long de l'hiver, a attiré l'attention de l'équipe technique communautaire basée à Bucarest sur les besoins en chauffage de telle ou telle institution "découverte". Cette situation a alors toujours fait l'objet d'une action par la Communauté (même lorsqu'il ne s'agissait pas seulement d'institutions pour enfants, les seules couvertes, en principe par le programme communautaire).

A l'issue de la réunion tenue par le secrétariat d'Etat aux handicapés et M. CADIEUX en présence des ONG, il a été décidé, de commun accord entre les trois parties, qu'une liste complète des établissements posant problème serait établie dans les prochaines semaines et transmise à la Commission. Les représentants de la Commission ont, d'autre part, demandé une coopération étroite entre l'équipe de la Commission à Bucarest, les autorités roumaines et l'ensemble des ONG actives dans le pays en faveur des orphelinats dans la perspective de l'hiver prochain.

- b) Il avait été initialement prévu de baser le contrôle des travaux effectués sur les rapports des Comités de district roumains établis à cette fin dans chaque département (41). C'est, d'ailleurs, toujours sur la base de leur confirmation que les paiements sont effectués. Cette méthode s'est cependant révélée insuffisante, tant dans son efficacité que dans sa rapidité de réaction.

Pour plus de garantie, deux autres formules ont donc été utilisés parallèlement:

- les ONG actives en Roumanie ont été sollicitées;
- un contrôle indépendant a été conduit par l'équipe technique communautaire qui aura permis au 28 février de procéder à l'inspection de 120 institutions.

Face à une critique parfois émise, il faut rappeler que ces contrôles ont un double objectif:

- vérifier que le système de chauffage a été installé;
- vérifier que la situation des enfants n'est pas "dramatique"

Ces contrôles ont permis de constater que:

- Sur 90 centres visités au 23 février, un seul présentait des problèmes sérieux de chauffage.
- Les bâtiments sont généralement vieux et mal entretenus (manques d'adduction d'eau, fuites); leur équipement sanitaire, les cuisines et les machines à laver le linge sont délabrés..

- Si le personnel de Direction est souvent satisfaisant (bien qu'on ne puisse pas exclure que, dans certains cas, la personnalité du Directeur influe négativement sur l'attitude du personnel) et si l'enseignement médical est bon, l'encadrement pédagogique est inégal; quant au personnel para-médical, il brille souvent par son absence, le personnel d'exécution étant, lui, généralement peu motivé et incompétent.
- Par ailleurs, la situation de pénurie énergétique générale en Roumanie a pesé de deux manières sur l'exécution du programme:

d'une part des délais de livraison ont effectivement parfois pu être observés du fait des perturbations causées par les coupures dans la fabrication des matériels;

d'autre part, dans certains régions, des ruptures ont eu lieu dans l'approvisionnement en combustible qui n'étaient pas spécifiques à ces établissements (ex: gaz).

- c) Pour ce qui concerne les institutions chauffées au bois ou au charbon, qui n'étaient pas initialement couverts par le programme communautaire (cf. point 3 de la présente note) il s'est avéré dans la 2e moitié du mois de janvier que les stocks de combustibles n'étaient pas systématiquement renouvelés.

Face à cette situation, des inspections ont été lancées, la garantie a été donnée d'un paiement (à partir du fonds de contrepartie) du bois et du charbon utilisé par les institutions et des actions d'urgence ont été réalisées dans les cas nécessitant réparation ou remplacement temporaire du système de chauffage.

- d) L'engagement des sociétés IAMSAT et IAMRCT en charge de la fourniture, l'installation et la réparation des matériels, ainsi que l'aide octroyée par la société nationale de distribution de produits pétroliers, PECO (le fuel étant financé depuis le début du programme à partir des fonds de contrepartie) doivent être salués.

De plus, l'armée roumaine a fait le maximum en réceptionnant les biens importés (non-produits en Roumanie), en assurant le stockage du matériel et en assurant la distribution.

- 5. Au total, on ne relève aucun cas connu de décès d'enfant et, après de multiples contacts tant avec les autorités roumaines qu'avec les organisations non-gouvernementales (ONG) actives en Roumanie, il s'avère que le programme peut être considéré comme un succès. Ainsi, la ligue des Croix-Rouges qui procède actuellement à une inspection systématique des institutions pour enfants et adultes estiment la proportion de celles où les conditions sont satisfaisantes à 70%, celles dans un état passable représentant 20% et enfin, celles se trouvant dans un état inacceptable 10% environ. Sur les 450 établissements visités, aucun établissement pour enfants n'était dépourvu de chauffage et ceci est dû, en grande partie, à l'action communautaire.

II. Le bilan

6. Les entretiens qui ont eu lieu entre M. CADIEUX et, notamment, le Premier Ministre ROMAN ont tous démontré l'utilité de l'action communautaire entreprise. M. ROMAN a aussi insisté pour que M. CADIEUX transmette au Président DELORS le message, selon lequel quelque chose de très important avait ainsi été réalisé dans le domaine des enfants handicapés et abandonnés. Il le remerciait vivement et de tout son coeur en son nom personnel et en celui de son gouvernement.

Ce message était accompagné de l'expression de son irritation envers "certaines personnes", dont M. ROMAN considère qu'elles s'associent, sinon suscitent, des manoeuvres de déstabilisation politique à partir de ce thème contre, à la fois, le gouvernement roumain et la Commission.

M. ROMAN a, d'ailleurs, insisté comme certaines autres autorités roumaines sur le fait qu'il fallait replacer le problème des orphelinats dans le contexte roumain actuel. Ainsi, il n'est pas certain qu'en 1945 les pays occidentaux prêtaient autant d'attention aux enfants abandonnés et handicapés. L'application stricte de critères occidentaux établis sur la base du développement qu'ont connu les structures sanitaires et sociales de ces derniers lors des récentes décennies serait donc erronée. D'autre part, la situation des enfants, handicapés ou non, non placés en institution et qui restent donc dans leurs familles, est souvent très difficile.

III. L'avenir

7. Il est clair, qu'étant donné la situation constatée⁽¹⁾ tant à Bucarest que dans certaines sites en-dehors de la capitale, le problème des orphelinats ne se trouve pas réglé correctement par la seule action communautaire en cours (chauffage, aliments pour enfants, médicaments).

L'action "chauffage" entreprise pendant l'hiver 1990/91 a, souvent un caractère temporaire et il convient, d'ores et déjà, de s'interroger sur la consolidation des travaux effectués dans ce cadre.

De plus, les bâtiments sont à bout de souffle, il en est de même pour l'équipement sanitaire, l'hygiène des cuisines, les buanderies, ... Par ailleurs, l'apport d'un encadrement satisfaisant nécessitera la formation du personnel .

D'ores et déjà, le Service Opérationnel PHARE prépare, dans les limites des disponibilités budgétaires existantes et en tenant compte du peu de disponibilité de M. ROMAN (pour les raisons qu'il a expliquées) à en faire une priorité, la continuation et l'extension de son action dans ce domaine.

(1) plus d'une dizaine de centres ont été visités par les membres de la mission de la Commission à et hors Bucarest.

Une réflexion est également en cours pour porter les limites budgétaires actuellement fixés à l'aide humanitaire (5%) à 10% du total des fonds disponibles pour l'opération PHARE. Etant donné l'étendue des carences médicales, sanitaires, non seulement observées dans les orphelinats, mais affectant l'ensemble de la population, un appel à un effort accru des 24 (actuellement, les présences sont surtout française et, à un degré moindre, britannique et américaine) pourrait être utile, dont la coordination devrait être assurée par les autorités roumaines appuyées, au besoin, par la Communauté.

IV. Conclusions Générales.

8. a) Les critiques acerbes ne résistent pas à l'examen de la situation sur le terrain, tant avec les autorités roumaines qu'avec les ONG actives en Roumanie.
- b) Il est clair que, compte-tenu du milieu général et de l'état des mentalités, il n'est pas possible d'aligner les standards roumains sur ceux des pays les plus avancés de la Communauté (qui résultent souvent d'une prise de conscience assez récente). D'autre part, un tel alignement impliquerait des dépenses considérables susceptibles d'être considérées par le milieu local comme une sorte de gaspillage.

En effet, un tel alignement ferait apparaître des îlots différentiels vis-à-vis, à la fois, des enfants hors institution et de la population roumaine dans son ensemble, qui pourraient conduire à un rejet par celle-ci de l'action entreprise.

Bruxelles, le 26 Février 91

some
acc. Mardi 4/9/91
- a-t-il été envoyé ?
- par quel P405 ?

SECRETARIAT GENERAL

N° SG (91) A/ 80401 02

BORDEREAU DU COURRIER DU PRESIDENT

A L'attention de M. RICHARDSON, assistant DGI

Pour attribution

M. KRENZLER (DG I)

URGENT

Pour information

Cabinet de M. le Vice-président ANDRIESEN

DGI	
RELATIONS EXTERIEURES	
DATE	27 -02- 1991
AFFECT. : JLC	

Lettre de : ambassade france

en date du: 12 Février 91

enregistrée au S.G. le : 21 Février 91

objet : Aide aux enfants roumains

(SIGNAL)

LE CABINET DU PRESIDENT demande :

qu'un projet de réponse soit préparé à la signature de M. LE PRESIDENT et adressé au Secrétariat Général (Monsieur BOURGÈS-MAUNOURY, Berlaymont 9/122) pour le 6 Mars 91.

Observations particulières :

CHANGEMENT D'INSTRUCTION A LA DEMANDE DU CABINET DU
PRESIDENT

EC
M. Bourgès-Maunoury
(Berl. 9/122)

Personnes à consulter :

pour les attributions: Mme Collowald, Tel. 60.492

Telefax: 62.389

REPUBLIQUE FRANCAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN
ROUMANIE

L'Ambassadeur

P. Lamy
TTU
de roum. & fait int.
z
17/1 → *Bz*

Monsieur le Président,

COGNITION DU PRESIDENT
CORRESPONDANCE
26-02-1991

BRUXELLES, le 12 février 1991
réponse
rap. Pelt

Monsieur Jacques DELORS
Président de la Commission
des Communautés Européennes
200, rue de la Loi
1049 BRUXELLES
BELGIQUE

Cabinet du Président
18-02-1991
SG/A/80401 *LD* *c Bz*

Connaissant l'intérêt que vous n'avez cessé de manifester pour le drame des enfants abandonnés et handicapés de Roumanie, je souhaite vous faire part de mes réflexions à ce sujet après plusieurs mois d'action de la CEE, des gouvernements, des collectivités locales et des ONG.

Il convient tout d'abord de dire que beaucoup a été fait. Les décisions tant administratives qu'économiques du gouvernement roumain ont quelque peu remobilisé des personnels jusqu'alors complètement démoralisés. Les ONG ont, de leur côté, fait un travail admirable sur le terrain. L'accumulation des aides enfin, même si elles sont trop souvent arrivées en ordre dispersé, a amélioré la situation de bon nombre d'établissements.

Nous devons cependant constater que l'ensemble des objectifs n'a pas été atteint, et en particulier celui de la Commission d'assurer le chauffage de la totalité des établissements avant le 15 Janvier. Le nombre de 200 établissements non chauffés actuellement me semble malheureusement une approximation raisonnable.

Les causes de cette situation sont multiples. En premier lieu vient l'incapacité de l'administration roumaine à dresser un état de la situation, et même une liste des établissements.

Lors de la signature du contrat entre la Commission et la "Crown Agency" chargée de cette question du chauffage, on estimait à 450 le nombre d'établissements pour enfants. Nous savons aujourd'hui, sans disposer de liste définitive, qu'il est d'au moins 650, et aucune révision du plan n'a eu lieu entretemps.

Deuxièmement, s'il était de bonne méthode de s'appuyer sur le tissu des entreprises roumaines pour assurer les travaux et les fournitures de carburant, un dispositif conséquent d'évaluation aurait dû être en même temps mis au point. Il n'y a pas eu de "réception des travaux" telle que nous l'entendons, et si les fournitures de fuel ont été semble-t-il effectuées correctement, il n'en a pas été de même du bois et du charbon. De plus la légèreté du dispositif communautaire à Bucarest lui ôte toute capacité d'intervention urgente là où la nécessité lui en est signalée.

Troisièmement, un certain nombre de ces établissements sont chauffés au gaz et sont donc frappés, comme le reste du pays, par la réduction drastique des livraisons soviétiques. Cette situation n'est pas propre aux établissements pour enfants abandonnés, elle concerne également les hôpitaux, les maternités comme les logements des particuliers.

Cette situation appelle, à mon sens, une réaction à la fois urgente et équilibrée.

Urgente, parce qu'il est nécessaire de faire en sorte que dans les semaines à venir le chauffage et l'étanchéité (l'un sans l'autre ne sert à rien) soient assurés partout où cela est possible. Equilibrée parce qu'il ne faut pas perdre de vue que les moyens, forcément limités, dont nous disposons doivent bénéficier également aux autres situations de détresse que connaît la Roumanie. L'approvisionnement en médicaments qui font actuellement défaut partout, y compris dans les hôpitaux pédiatriques, la remise en état du système de transfusion sanguine, sans laquelle 2000 enfants hémophiliques vont mourir dans les prochains mois, la reconstruction d'un système de soins primaires dans les campagnes, et enfin la formation des personnels des institutions pour enfants sont des dossiers pour lesquels la Communauté a été sollicitée. La population roumaine, confrontée à d'extrêmes difficultés pour ses propres enfants, ne comprendrait pas que l'aide internationale paraisse se concentrer exclusivement sur les établissements pour enfants abandonnés.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous souhaiteriez disposer, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération et l'assurance de mon
très affectueux et très cordial salut

Renaud Vignal

AMBASSADE DE FRANCE

BUCAREST - ROUMANIE

BUCAREST, le 15/2/91 -

EXPEDITEUR : M. L'Ambassadeur.
Renand VIGNAL

TELECOPIEUR : 19 (40) 0 50 65 76

DE LA PART DE :

Téléphone : 19 (40) 0 11 05 40

DESTINATAIRE :

A l'attention de : M. Jacques DELORS -
Président Commission Européenne

Téléphone :

Télécopieur :

~~63115
60211
235. 42. 51. (Belgique)
235 53. 87 Nos de Phos
DG I~~

Nombre de pages transmises : Page de garde + 2 Page (s)

arrivé par mégard au Loi 84
Service PHOS, DG I

J. Howley - 59190



Bruxelles, le 13 Février 91

SECRETARIAT GENERAL

N° SG (91) A/ 80258

OPERATION
LIBRE TRAITÉ
014803
20-2-1991

BORDEREAU DU COURRIER DU PRESIDENT

A L'attention de M. RICHARDSON, assistant DGI

Pour attribution

M. KRENZLER (DG I)

Pour information

Cabinet de M. le Vice-président ANDRIESEN

DGI	
RELATIONS EXTERIEURES	
DATE	14 -02- 1991
AFFECT.: JLC	

Lettre de : cour des comptes

en date du: 11 Février 91

enregistrée au S.G. le : 12 Février 91

objet : Aide aux enfants roumains (cf SGA 80169)

*du 12 2 91
Contribut à deux fois*

LE CABINET DU PRESIDENT demande :

qu'un projet de réponse soit préparé à la signature de M. LE PRESIDENT et adressé au Secrétariat Général (Monsieur BOURGÈS-MAUNOURY, Berlaymont 9/122) pour le 5 Mars 91.

FC

M. Bourgès-Maunoury
(Berl. 9/122)

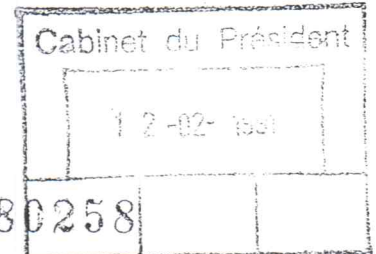
Personnes à consulter:

pour les attributions: Mme Collowald, Tel. 60.492
questions techniques : Mme Kontouris, Tel 52.813

Telefax: 62.389

1) Europe
2) Cab. M. Durieux
Do-E
projet de réponse
M. R. Durieux

Paris, le 11 février 1991



Monsieur le Président,

2

L'objet de la présente lettre est de vous rendre compte des conclusions d'un voyage effectué en Roumanie du 1er au 4 février et consacré à la situation des enfants abandonnés.

Je tire de ce séjour un double enseignement :

1/ L'expérience-pilote financée par la Commission dans le Département de Hunedoara est un vrai succès.

Cette expérience-pilote menée par Médecins du Monde - Midi Pyrénées est en effet bien conçue et bien menée :

- bien conçue : elle est fondée essentiellement sur la présence permanente des professionnels médico-sociaux au sein des "Maisons", ce qui conduit, entre autres avantages, à agir sur les comportements du personnel roumain vis-à-vis des enfants ;
- bien menée : elle a pour cadre l'un des 41 Départements roumains, ce qui permet notamment d'associer étroitement l'administration roumaine à l'action menée (Préfet et principaux directeurs départementaux), et de passer le Département au peigne fin en incluant dans le programme certaines "Maisons" jusqu'alors ignorées du Préfet lui-même.

Il serait souhaitable de généraliser cette expérience à l'ensemble du pays, et de contraindre les ONG à respecter la discipline du cadre départemental : il faudrait 1 ONG responsable pour chacun des 41 Départements de Roumanie.

2/ L'objectif que s'était fixée la Commission d'assurer le chauffage des enfants est loin d'être atteint

Contrairement à ce qui est couramment dit à Bucarest, de nombreuses "Maisons" pour enfants abandonnés ne disposent d'aucun chauffage, alors qu'il fait extrêmement froid dans le pays.

En procédant par sondage au hasard, j'ai découvert moi-même une Maison non chauffée à Bilteni, dans le Département de Gorj, où se mouraient de froid et de faim environ 130 enfants, par des températures de - 15° à - 20°.

Le cas de Bilteni n'est, hélas, pas exceptionnel.

Selon la Ligue des Croix Rouge, entre 150 et 200 Maisons seraient dans la même situation, soit entre 30.000 et 40.000 enfants.

Cette déplorable situation est due à de multiples raisons, dont l'insuffisance patente, en nombre et en qualité, de la représentation de la CEE à Bucarest.

Il serait souhaitable que la représentation de la CEE soit étoffée et comprenne au moins une vingtaine de personnes, directement branchées sur les ONG en charge des Départements et directement branchées aussi sur les Préfets.

En ce qui concerne le chauffage, il faudrait, de toute urgence, que la Commission passe des marchés avec des entreprises spécialistes de chauffage au sein de la CEE, avec mission pour ces entreprises d'aller procéder aux installations sur place, avec hommes et matériels, dans les délais les plus brefs.

Madame Zugravescu, chargée auprès du Premier Ministre de Roumanie de coordonner les actions en faveur des enfants abandonnés, est le meilleur interlocuteur que l'on puisse trouver à Bucarest au niveau gouvernemental sur cet ensemble de questions. Elle est en prise directe sur les Préfets.

En espérant que ce compte rendu sera utile à l'action de la Commission, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

F. de Combret

François de Combret
Conseiller Référentaire
à la Cour des Comptes

Monsieur le Président de la
Commission des Communautés Européennes
A l'attention de Monsieur Bernard Zepter
200 rue de la Loi
1049 BRUXELLES
Belgique



10. XII. 1990

Cabinet du Président
2366

B. Zepter
~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~

Note à l'attention de M. BROUWER, Cab. Andriessen

Objet : Enfants de Roumanie

On peut s'attendre à ce qu'aux alentours de Noël, la campagne contre la Commission et notamment le Président Delors concernant le sort des orphelins roumains va s'intensifier de nouveau.

Il serait donc opportun de faire préparer, avec urgence, par les services une lettre du Président au Premier Ministre Roman qui, faisant référence à un contact du Président avec Roman à Paris au sujet de cette affaire, expliquerait de nouveau la situation et demanderait aux autorités roumaines d'assurer la mise en oeuvre des dispositions convenues entre la Communauté et la Roumanie afin de garantir un plein succès au programme de la Commission.

Dans ce contexte je me permets de rappeler qu'on n'a pas encore répondu à la lettre du Premier Ministre Roman du 9 novembre, concernant la participation de la Roumanie au programme d'assistance "PHARE" dans le cadre des travaux du G-24. Entretemps l'ambassadeur de Roumanie m'a fait parvenir une demande d'assistance que je joins en annexe.

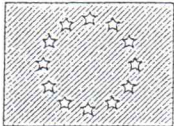
oui

Bernhard Zepter
Bernhard ZEPTEP

Jos Unger
N. - herder Jussmiller

12/12

cc : MM. Lamy ✓
Cadioux
Garvey
Mogensen



COMMISSION
of the
EUROPEAN COMMUNITIES

Brussels, 17. XII. 1990

DIRECTORATE-GENERAL
FOR DEVELOPMENT

Note for the attention of Mr. Cadieux,
Deputy Director General

Subject : Assistance programme for Roumanian children

I have just seen your telex no. 11474 of 12th December to the coordinating team in Bucharest.

The Commission has asked DG VIII to manage this affair, in agreement with DG I. It appears that you now wish to manage it in DG I, without the agreement of DG VIII. Mr. Molinier and his team have enough to do at the moment without suffering the distraction of bureaucratic battles of this sort. Please can we put an immediate end to this nonsense. Either you can change your decision so as to bring it into line with our advice, or - so far as I am concerned - you can take the total responsibility for the dossier. I am not seeking to build an empire for myself, and either solution is acceptable to me. What is not acceptable is that the appearance is given that DG VIII have a responsibility when in fact your decisions and communications are made without our participation, and even against advice previously given. In addition, we cannot act as the 'questionnaire' on this dossier unless we have a direct link in both directions with the co-ordinating team in Bucharest.

Please let me know what you wish to do today: we cannot risk delays to the operation caused by our own internal management problems.

As a decision of the Commission has been brought into question, I am copying this note to the Secretary General.

Peter Pooley
Deputy Director General

C : Mr. Williamson
Mr. Garvey Cabinet Andriessen (Mr. Leigh, Mr. Brouwer)
Mme Fogg Cabinet Marin (Mr. Garcia Valdecasas, Mr. Ayet)
Mr. Frisch
Mr. Molinier

AANK.: 18-12-1990

F. ANDRIESSEN	E. GERNER	
H. VAN DER WALLEN	M. LEVIEH	
S. B. ...	C. VAN DER BROOD	
F. GAUDINZI	ARCHIEF	

Rapport de Synthèse

Objet: Programme d'aide humanitaire de la Communauté en faveur de la Roumanie - 1990/1991.

- A. Aide humanitaire en faveur des enfants abandonnés (en cours).
- B. Aide humanitaire en faveur de la population roumaine (en préparation).

A.a) Description du projet "Orphelins Roumanie"

En vue de lancer une opération d'urgence visant à la fois les installations de chauffage dans les orphelinats et la fourniture de médicaments de base et de produits alimentaires spéciaux pour nourrissons, la Commission a décidé d'envoyer une mission du 15 au 19 octobre 1990 en Roumanie.

Cette mission était accompagnée par des ingénieurs de chauffage qui devaient identifier à la base d'échantillons le caractère des problèmes de chauffage dans les institutions pour orphelins et de trouver les moyens à mobiliser afin d'y assurer un chauffage correct avant le début de l'hiver.

La mission avait également comme but de connaître les besoins en médicaments et en produits laitiers spéciaux pour enfants et de décider leur distribution aux intéressés.

Les conclusions de cette mission se sont matérialisées dans la lettre du Vice-président ANDRIESSEN au Premier-ministre roumain Petre ROMAN lors de leur rencontre le 25 OCT 1990 à Luxembourg. La Commission s'y engage à réparer les installations de chauffage, à fournir les pièces de rechange nécessaires au bon fonctionnement des installations ainsi qu'à compenser en devises la consommation en combustible liquide des orphelinats.

Dans le souci d'apporter une aide aux enfants particulièrement défavorisés, les handicapés graves, la Commission a signé un contrat avec une ONG afin de faire réparer les installations de chauffage et sanitaires dans 17 institutions abritant ce groupe d'enfants. Cette ONG s'était déjà engagée à réhabiliter six des institutions pour handicapés graves, les soi-disant Camin Spital.

Parallèlement à ces actions en faveur de tous les orphelinats en Roumanie la Commission a lancé quatre projets-pilotes qui sont réalisés par quatre ONG. Ces actions seront intégrées dans le programme national de réhabilitation, et la réalisation se fait

sous le contrôle du représentant de la Commission et son équipe (v. plus bas).

Sur un nombre total de plus ou moins 500 institutions abritant environ 130.000 orphelins et/ou des enfants handicapés les experts de la Task Force CE estiment qu'un quart d'entre elles aura besoin de réparations. En vue d'obtenir une idée précise des travaux à faire et leurs coûts la Commission a conclu au début du mois de novembre des contrats avec deux entreprises locales, IAMSAT pour les installations électriques, IAMRCT pour les réparations mécaniques. Un rapport comprenant les 41 départements du pays aurait été communiqué à la Task Force de la CE à Bucarest le 15 novembre. Les travaux qui incluent également certaines réparations d'isolement ont été exécutés fin-novembre à mi-décembre selon le caractère des interventions.

Récemment, la Commission a entrepris une nouvelle aide humanitaire d'urgence en faveur de la population enfantine de 0 à 1 ans à concurrence de 1,2 MECU. Cette action vise à fournir, par le réseau de distribution des hôpitaux centraux et des dispensaires, des produits laitiers et des médicaments aux enfants ne vivant pas en institution.

A.b) Mise en oeuvre du programme humanitaire

Afin d'assurer une structure administrative adéquate pour la mise en oeuvre du programme humanitaire d'urgence la Commission a décidé d'envoyer du 27 novembre au 16 décembre 1990 une nouvelle mission en Roumanie avec le but de

- créer une structure administrative à Bucarest sur base d'un contrat-cadre financé par le programme PHARE, et de

- préparer l'arrivée à Bucarest du représentant ad interim de la Commission qui serait responsable pour la mise en oeuvre du programme humanitaire et pour la réalisation du programme à moyen et à long terme pour 1991.

Cette structure administrative mise en place par la Commission aurait comme but de fournir une assistance technique au Secrétariat d'Etat pour les Handicapés (*) et au Ministère de la Santé, tout en coordonnant les actions lancées par les ONG actives sur place, celles des cinq projets pilotes financés par la Communauté ainsi que d'établir un programme de réhabilitation des orphelinats et une formation professionnelle des para-médicaux à réaliser en 1991.

Etant donné le caractère de l'aide humanitaire, qui est étalée en 1991 pour des raisons d'absorption, il a été décidé de prolonger la présence de l'assistance technique communautaire en Roumanie.

(*) l'organe compétant roumain pour l'opération "Orphelins Roumanie".

Budget 1990

Pour assurer une mise en oeuvre correcte du programme humanitaire de la Communauté, la Commission a pris les décisions suivantes en 1990:

- 2,776 MECU déjà engagés sur la ligne 956 du budget (Actions humanitaires autres que des aides d'urgence aux pays tiers) pour la réalisation de quatre projets destinés à des centres pour orphelins en Roumanie;
- 3 MECU déjà engagés sur la ligne 996 du budget (Programme PHARE) pour une aide humanitaire d'urgence en faveur des orphelins de 0 à 3 ans (réparation des installations de chauffage et achat de combustible pour les orphelinats...);
- 1,4 MECU déjà engagés sur la ligne 996 pour une aide humanitaire d'urgence en faveur de la population enfantine de 0 à 1 an (dont 1,2 MECU pour l'achat de produits laitiers et de médicaments et 0,2 MECU en vue d'assurer l'assistance technique nécessaire pour la gestion du programme d'aide en cours).

A ces dépenses d'un montant global de 7,176 MECU financées sur le budget 1990, il y a lieu d'ajouter l'utilisation (à hauteur de 500 million de Lei, soit environ 12 MECU) des fonds de contrepartie résultant de la vente des produits livrés par la Communauté dans le cadre de l'aide alimentaire d'urgence à la Roumanie décidée au début de l'année 1990;

en tout 19,176 MECU.

En 1991, la Commission prévoit des actions qui sont la continuation du programme humanitaire en cours pour 10,5 MECU. A cela s'ajouteront la réalisation d'une formation professionnelle pour para-médicaux ainsi que celle du programme de réhabilitation des orphelinats dont les coûts n'ont pas encore été chiffrés. Le reliquat du Fonds de contrepartie serait également engagé à la mise en oeuvre de ces actions. Il s'agit de 200 Mio de Lei (= environ 3 MECU).

B. Aide humanitaire en faveur de la population roumaine.

Si les conditions de vie des enfants vivant dans les institutions en Roumanie attirent l'attention de la Communauté internationale ce n'est qu'un reflet des besoins de matériels considérables de la société roumaine.

Les services compétents de la Commission ont été saisis le 21 novembre par les autorités roumaines d'un mémorandum qui décrit la situation détériorée d'approvisionnement de la population de produits divers de base.

La Roumanie aura besoin d'une aide d'urgence avant 1991. Les difficultés rencontrées sont notamment dans les domaines de

- alimentation et fourrage au bétail;
- médicaments et petit matériel médical;
- énergie.

Ces besoins se chiffrent à 450 Mio \$ pour l'année 1991. Pour donner suite à cette demande, dont l'enveloppe dépasse largement les possibilités budgétaires de la Communauté, le service opérationnel PHARE a envoyé une mission en Roumanie afin d'identifier les besoins immédiats. Le rapport de mission sera présenté aux partenaires de "Brussels Network" dans le plus bref délai.

Søren Ole Mogensen
S. O. MOGENSEN

Copies: MM. CADIEUX
BENAVIDES
GUGGENBUHL
EMION
DE LANGE

MM. GARVEY (PHOS)
LEIGH (Cab. Andriessen) ✓
ZEPTER (Cab. du Président)

10. XII. 1990

Cabinet du Président

2366

Note à l'attention de M. BROUWER, Cab. Andriessen

Objet : Enfants de Roumanie

On peut s'attendre à ce qu'aux alentours de Noël, la campagne contre la Commission et notamment le Président Delors concernant le sort des orphelins roumains va s'intensifier de nouveau.

Il serait donc opportun de faire préparer, avec urgence, par les services une lettre du Président au Premier Ministre Roman qui, faisant référence à un contact du Président avec Roman à Paris au sujet de cette affaire, expliquerait de nouveau la situation et demanderait aux autorités roumaines d'assurer la mise en oeuvre des dispositions convenues entre la Communauté et la Roumanie afin de garantir un plein succès au programme de la Commission.

Dans ce contexte je me permets de rappeler qu'on n'a pas encore répondu à la lettre du Premier Ministre Roman du 9 novembre, concernant la participation de la Roumanie au programme d'assistance "PHARE" dans le cadre des travaux du G-24. Entretemps l'ambassadeur de Roumanie m'a fait parvenir une demande d'assistance que je joins en annexe.


Bernhard ZEPFER

cc : MM. Lamy
Cadioux
Garvey
Mogensen

DEMANDE D'ASSISTANCE HUMANITAIRE

POUR LA ROUMANIE

Le Gouvernement roumain est fermement engagé dans un vaste programme visant la transition, aussi rapide que possible à l'économie de marché. On a adopté récemment des décisions portant sur l'accélération de la libéralisation des prix et du processus de privatisation, dans le cadre d'une adhésion totale du parlement et du gouvernement roumains aux valeurs authentiques de la démocratie.

En vue de l'accomplissement de ce vaste programme de réformes il faut surmonter des difficultés inhérentes qui sont dues, en grande mesure, à l'ampleur et la complexité du processus. Ces difficultés sont aggravées par la crise du Golfe, qui, par ses conséquences profondément négatives sur l'économie roumaine, porte atteinte à la qualité de la vie de la population et menace l'instauration de la démocratie ainsi que de l'équilibre social dans le pays. La saison d'hiver amplifie davantage les besoins d'assistance humanitaire de la Roumanie, spécialement dans les domaines énergétique, alimentaire et médical.

L'assistance coordonnée et complète assurée par les programme d'assistance du "Group de 24" porterait, sans doute, une grande signification pour assurer le succès des profondes réformes en cours, ainsi que pour surmonter les difficultés ci-mentionnées.

Le Gouvernement roumain exprime, une fois de plus, l'espoir qu'une décision favorable visant à élargir à la Roumanie aussi le programme d'assistance PHARE, dans tous ses domaines, serait prise, au plus tôt possible.

Nous avons pris connaissance avec vive satisfaction de la disponibilité exprimée par les Etats du "Group des 24", à l'occasion de la Réunion récemment tenue à Bruxelles d'accroître l'assistance humanitaire octroyée à la Roumanie. Nous apprécions particulièrement l'appui des Communautés Européennes en tant que coordonnateurs du "Group des 24", concrétisé par de considérables aides humanitaires pour la Roumanie.

Par conséquent, dans l'esprit des conclusions et recommandations de la Réunion du "Group des 24", tenue à Bruxelles le 30 octobre, nous vous prions d'analyser la possibilité d'inclure dans l'assistance humanitaire pour la Roumanie d'autres formes d'appui également, dans des domaines directement liés à l'assurance des conditions de vie décentes pour les diverses catégories de la population, spécialement celles les plus défavorisées. Pour la saison de l'hiver 1990-1991, cette assistance est absolument nécessaire dans les suivants domaines dans lesquels le Gouvernement roumain doit faire face à de grandes difficultés d'ordre social et humanitaire:

a. Dans le secteur énergétique la Roumanie traverse une situation difficile à la suite des effets de la crise du Golfe, ainsi que des causes internes (la sécheresse prolongée, le niveau bas de la production de charbon, l'usure des outillages, etc.).

Le Gouvernement a pris des mesures afin d'améliorer la structure de la consommation d'énergie, en réduisant la consommation industrielle en faveur de celle de la population.

Malgré tous ces efforts, pour satisfaire, à un niveau modeste, les besoins d'énergie de la population pendant cet hiver, on a besoin d'une importation d'énergie électrique pour un montant d'environ 90 millions de dollars, briquettes de charbon d'environ 18 millions de dollars, ainsi que du gaz pétrolier liquéfié de 20 millions de dollars.

Nous avons aussi besoin d'installations et d'équipements pour le chauffage ainsi que pour compléter la dotation des centrales thermiques et des mines de charbon.

b. Dans le domaine de l'agriculture, le Gouvernement a adopté des mesures en vue de la transition à l'économie de marché et de l'accroissement de la production agricole, comme: la distribution, au début de l'année, d'environ 30% de la superficie agricole afin d'être utilisée par les paysans; la remise de la loi du fond foncier au Parlement, en vue du débat, conformément à laquelle environ 70% du terrain arable passera dans la propriété privée.

Mais, malgré ces mesures, la sécheresse prolongée de cette année a gravement affecté la production de certaines cultures vitales, surtout de la betterave, pommes de terre, maïs, soja et tournesol dont le niveau est sensiblement inférieur aux productions normales. Dans ces conditions, on enregistre un nécessaire d'environ 140 millions de dollars pour certaines matières premières agricoles produits alimentaires et fourrages, qui a de sérieuses conséquences négatives sur l'approvisionnement de la population avec les produits de base pendant cet hiver.

c. Pour améliorer le niveau et la qualité de l'assistance médicale et sanitaire, le Gouvernement a fait des efforts particulièrement grands, en dépensant d'importantes sommes en devises pour l'achat des médicaments, équipements et appareils médicaux. Les aides venant de l'étranger ont compensé en bonne mesure, la pénurie qui existe dans ce domaine.

La situation actuelle complètement insatisfaisante, due à l'usure des appareils médicaux, au manque des médicaments ainsi que des matières premières pour leur fabrication a mené à l'apparition de graves problèmes sociaux et humanitaires, les plus affectés en étant les vieillards, les femmes et les enfants.

Le Gouvernement roumain prie les Communautés Européennes d'accorder à la Roumanie son important appui, en examinant d'une manière positive sa demande d'assistance humanitaire et exprime l'espoir qu'une décision favorable sera prise dans le plus bref délais.

Nous prenons la liberté de ci-jointre les besoins urgents d'assistance humanitaire pour l'hiver 1990/1991.

LISTE

d'aides pour les besoins urgents de la population de la Roumanie
pendant l'hiver 1990/1991

Produit

Energie électrique et thermique

	Unité de mesure	Quantité	Valeur indicative en mille dollars
1. Masses échangeurs d'ions pour les stations de traitement de l'eau dans les centrales thermoélectriques	m.c.	1.000	3.500
2. Pièces d'échange et matériaux nécessaires au maintien en fonctionnement dans des conditions de sécurités des centrales thermiques durant l'hiver (tuaux en acier inoxydable et en cuivre jaune pour échangeurs de chaleur, huiles spéciaux et réactifs chimiques)	-	-	25.000
3. Energie électrique pour la consommation de la population	mil.kwh	1.800	90.600
4. Equipements et appareils de contrôle et protection pour les petites centrales thermiques	-	-	2.000
5. Pompes électriques submersibles, thermorésistantes à débit réglable (débit normal /50 second/l, temperature 100°C) pièces destinées à l'exploitation de l'eau thermale d'Otopeni et d'Oradea	-	5	500

Produit

Charbon et d'autres combustibles

	Unité de mesure	Quantité	Valeur indicative mille dollars
6. Tapis en caoutchouc, avec cord d'acier (largeur 1800 mm) destinés aux bandes transporteuses utilisées dans les carrières de lignit	ml.	10.000	3.000
7. Tapis en caoutchouc ignifuge antistatique (largeur 1000 mm) pour les bandes transporteuses utilisées dans les carrières de lignit	ml.	3.000	750
8. Tuyaux de très haute pression, sortis (pression 500 bars et diamètres nominaux 10, 13, 19 et 25 mm) destinés aux installations hydrauliques des complexes de soutien des abattages des exploitations minières de charbon	ml.	5.000	100
9. Camions à benne basculante, de 27 tonnes, pour le transport du charbon dans les exploitations minières de surface	pcs.	60	14.500
10. Charbon en bûchettes pour le chauffage de la population	tonnes	400.000	10.000
11. <u>Gas pétroliers</u> liquéfiés pour la préparation de la nourriture de la population	tonnes	40.000	20.000
12. Bouteilles de gaz pétroliers liquéfiés (12,5 kilos) pour la préparation de la nourriture de la population	pièces	200.000	5.000

Produit	Unité de mesure	Quantité	Valeur indicative mille dollars
13. Tubes d'extraction pour l'industrie du pétrole et du gaz de type C.75 dans les dimensions 2 3/8-3 1/2 inch	tonnes	2.000	600
14. Chaîne GALL pour les installations de forage et d'extraction du pétrole et du gaz (dimensions 1-2 1/2 inch) m.l.	m.l.	5.000	1.400
<u>Constructions de logements</u>			
15. Aluminium en poudre pour le fabrication du béton cellulaire autoclavisé	tonnes	25	60
16. Coke de fonderie avec une puissance calorifique de 7000 kcal/kg pour la fabrication de l'ouate minérale thérmisolatrice	tonnes	6.000	150
17. Plastifiants pour tapis type PVC	tonnes	50	100
<u>Fabrication du papier</u>			
18. Installations pour la production des cahiers scolaires (10.000 to /année)	pieces	3	7.500
19. Installations pour la production des feuilles d'aluminium pour l'emballage des produits alimentaires	pcs	1	6.000

Produit

Unité de mesure
Quantité
Valeur indicative_mille_do

20. Installations pour la production du papier hygiénique	pcs	2	8.000
21. Installations/la fabrication des layettes et des produits similaires destinés aux malades (souffrant d'incontinence)	pcs	1	3.000
22. Appareils isolateurs de type Dreger	pcs	20	20

Equipements de protection et d'autres produits pour l'amélioration des conditions dans certains secteurs à travail difficile

23. Equipements de protection (costumes, bottes de travail, casques, gants) pour les ouvriers des exploitations minières, de l'industrie du bois et du verre	pcs	28.000	600
24. Appareils de sauvetage et de sécurité minière (pulmoteurs, masques d'autosauvetage, cartouches philtantes, bouteilles à oxigen)	-	-	300
25. Lampes utilisées dans les mines, y compris les râteliers pour le rechargement	pcs	10.000	1.000
26. Equipements de protection pour les ouvriers sidérurgistes (masques pour la protection des voies respiratoires, salopettes, ignifugées, bottes et gants électroisolateurs)	pcs	20.000	400

Produit

Unité de mesure

Quantité

Valeur indicative en millions de dollars

27. Appareils de sauvetage pour les ouvriers de l'industrie sidérurgique	pcs	1.000	200
28. Toile de protection en asbeste aluminisé, résistante aux gouttes de metal liquide	mètres carrés	3.000	200
29. Cantines montées sur les véhicules pour les ouvriers des exploitations forestières ..	pcs	100	1.000
30. Trousses médicales pour le personnel des exploitations forestières et de l'industrie du verre et de la céramique	pcs	5.000	100
31. Pneus auto	pcs	52.000	6.500
32. Accumulateurs auto	pcs	10.000	550
33. Catalisateurs pour le cracking catalytique des produits pétroliers pour obtenir du gaz liquéfié pour la consommation de la population	-	-	1.000
34. Substances actives pour la production des detergents (alkilbenzen)	tonnes	2.000	1.200
35. Substances actives pour la fabrication des antibiotiques (tétracyclines, ampicilline, streptomycine)	-	-	3.500

.. / ..

Produit
 Unité de mesure
 Quantité
 Valeur orientative
 mille dollars

Produits agro-alimentaires et fourrages

36. Sucre blanc cristallisé	tonnes	30.000	10.500
37. Maïs	"	200.000	22.000
38. Lait en poudre	"	2.000	3.000
39. Blé	"	195.000	19.400
40. Orge	"	95.000	9.600
41. Sègle	"	135.000	10.800
42. Soja - grains	"	70.000	18.200
43. Soja égruge	"	100.000	23.600
44. Lie fraîche	"	1.200	1.500
45. Lie sèche	"	800	1.300
46. Améliorateur panification	"	40	100
46b. Huile de tournesol	"	20.000	14.000

Appareils, médicaments et substances pharmaceutiques

47. Médicaments

- antibiotiques	7.000
- antihelminthiques	1.000
- citostatiques	7.000
- produits hormonaux et antihormonaux	2.700
- insulines monocomposantes	1.700
- solutions perfusables à aminoacides	2.000
- anesthésiques	2.700

Produit

Unité de mesure

Quantité

Valeur orientat
 mille dollars

- antiépileptiques

- antiparkinsoniennes

- neuroleptiques

- stupéfiants

- antirhumatiques

- antihistaminiques

- antiasthmatiques

- cardiovasculaires

- coagulants hémostatiques

- hépatoprotecteurs

- vitamines, substances antianémiques

- réactifs

- isotopes

- allergènes

- stomatologiques

- substances pharmaceutiques

- appareillage pharmaceutique

- médicaments non-contractés par l'industrie indigène

- biens sanitaires pour la population

2.000

1.000

4.300

1.000

1.750

1300

2.700

4.700

1.300

1.000

7.000

700

170

170

2.200

3.300

1.300

8.300

1.700

.. / ..

Produit

Unité de mesure

Quantité
Valeur orientative-mill.doll.48. Appareillage médical

- radiologie, médecine nucléaire, oncologie, hygiène des radiations	9.000
- chirurgie, urologie, obstétrique gynecologie, ORL, maladies dermato - vénériques	11.000
- laboratoire	15.000
- stomatologie	350
- balnéologie, orthopédie, récupération	1.200
- explorations fonctionnelles	7.000
- anesthésie, thérapie intensive, assistance médicale d'urgence	10.500
- neurologie, maladies professionnelles, neuropsychiatrie	2.500
- maladies transmissibles, hygiène, médecine du travail	3.400
- ophtalmologie	1.200

SERA

Solidarité Enfants Roumains Abandonnés

20, rue de la Baume - 75008 Paris
Tél. 45 62 32 32



Cabinet du Président	
24-05-1993	
084372	

Zepter

*CR
CBZ*

B Zeller

Paris, le 17 Mai 1993

*Non, vous le réexaminez
mais la comm. n'est pas
à l'appui de notre
2575*

Cher Jacques,

L'évolution de la situation des enfants roumains abandonnés est alarmante :

- 1/ le nombre des enfants "institutionnalisés" augmente ;
- 2/ la législation Ceaucescu en matière de "protection de l'enfance", qui date de 1970, est toujours en vigueur. Conformément à la logique totalitaire, cette "loi fondamentale" donne la primauté à l'Etat sur la famille, et encourage l'"institutionnalisation" ;
- 3/ le réseau, unique au monde, des centaines de "Maisons" pour enfants abandonnés, qui quadrille le pays, n'a pas même commencé à être démantelé. Dans sa structure, il demeure intact. Par sa seule existence, ce réseau est une incitation à l'abandon des enfants ;
- 4/ aucune alternative à l'"institutionnalisation" des enfants n'a été mise en place : le placement familial n'existe pas, l'adoption par des Roumains est quasi inexistante, et l'adoption internationale est de facto interdite depuis une loi de 1991. Cette carence est d'autant plus choquante que la Roumanie a ratifié en 1990 la Convention des Nations Unies sur les droits fondamentaux des enfants, aux termes de laquelle le droit fondamental de tout enfant est de vivre au sein d'une famille ;
- 5/ environ 15% des "Maisons" demeurent dans le même état qu'au temps de Ceaucescu, c'est-à-dire qu'elles sont des mouvoirs pour enfants. Ces mouvoirs sont connus et répertoriés, sans que quiconque entreprenne quoi que ce soit pour mettre un terme au martyre qu'y subissent les milliers d'enfants qui y sont enfermés.

Cher Jacques, ce qui m'inquiète le plus, face à cette évolution de la situation, c'est que vos Services ne paraissent absolument pas conscients de ce qui se passe, comme en témoigne la lettre que vient de me faire parvenir, de votre part, Mr Zepter (ci-joint copie de cette correspondance), après d'autres lettres du même genre de M. Cadieux.

Monsieur Jacques DELORS
Président
COMMISSION DES COMMUNAUTES
EUROPEENNES
Rue de la Loi 200
B-1049 BRUXELLES

Sera-t-il dit que l'Europe aura fermé les yeux sur l'horreur de ce qui se passe en Roumanie, alors que les Américains, eux, ont décidé d'en tirer les conséquences politiques, comme l'indique l'article ci-joint, paru dans le journal EVENIMENTUL ZILEI, quotidien le plus lu en Roumanie ?

Cher Jacques, dès 1970, vous avez donné l'élan qui a permis de démarrer une action communautaire prometteuse en faveur des enfants abandonnés de Roumanie.

Trois ans plus tard, une nouvelle impulsion de votre part paraît absolument indispensable pour que cette action retrouve une direction et une efficacité.

Je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments les meilleurs, et à
mon amitié sincère.

François

François de COMBRET

Pièces jointes

- 1/ Lettre de M. ZEPTER
- 2/ Réponse de M. de COMBRET
- 3/ Article du EVENIMENTUL ZILEI du 7 Mai 93

Cabinet du Président

réponse le 10 mai 93

COPIE

Monsieur,

Le Président Delors m'a chargé de vous remercier de votre lettre par laquelle vous l'avez tenu informé de l'évolution de la situation des enfants abandonnés en Roumanie.

A la demande du Président, les services de la Commission ont entrepris un examen détaillé et approfondi des problèmes que vous évoquez dans votre lettre, ce qui explique le retard avec lequel je vous adresse cette réponse.

Comme vous le mentionnez, des progrès significatifs et réels ont été accomplis dans la majorité des institutions roumaines pour enfants. Néanmoins, certaines d'entre elles connaissent encore des problèmes. C'est la raison pour laquelle une mission d'évaluation approfondie sur l'ensemble des départements (judets) du pays a été entamée dès le mois de juin 1992 et se terminera en mars 1994. Au 31 décembre 1992, 148 institutions, dont seulement 6 nécessitaient des travaux immédiats de rénovation, ont été visitées par la mission. Les constatations initiales de celle-ci démontrent également que 13% seulement des institutions visitées présentent une situation préoccupante au niveau du traitement psycho-affectif des enfants. Actuellement la mission poursuit ses visites dans les départements non encore couverts.

Par ailleurs, le rapport intermédiaire établi en janvier 1993 par la mission a été présenté au Comité interministériel roumain ainsi qu'aux ONG qui l'ont accueilli favorablement. Il a également été transmis au Parlement européen avec une note d'information. Ces documents vous parviendront très prochainement par l'intermédiaire des services de la Commission.

Les recommandations d'ordre pédagogique et organisationnel découlant du rapport et émises à l'égard du Gouvernement ont été intégrées dans le programme actuel et sont également prises en compte dans la mise en oeuvre du nouveau programme de 12 millions d'ECU. Ce dernier, dont les objectifs ont été développés dans la lettre de Monsieur CADIEUX du 29 juillet 1992, a été approuvé par la Commission dans le courant du mois de décembre 1992.

Monsieur François de COMBRET
SERA
20, rue de la Baume
F - 75008 PARIS

En ce qui concerne la désinstitutionnalisation des enfants, l'objectif du Gouvernement roumain appuyé par la Commission n'est pas de démanteler le réseau existant mais de l'améliorer et de lui rendre sa juste place dans un système global de prise en charge de populations en difficultés. En effet, comme dans n'importe quel autre pays, des enfants et des adultes devront toujours être traités en institution. En Roumanie, une désinstitutionnalisation ne peut se concevoir qu'à partir du moment où des services de jour, d'accueil, de rééducation, ou des établissements scolaires spéciaux se développeront sur l'ensemble du territoire pour venir en aide aux parents d'enfants handicapés ou aux familles en difficultés.

A l'heure actuelle des opérations-pilotes ont été mises en oeuvre dans ce sens ainsi que des actions-pilotes de prévention contre l'abandon, comme la création d'unités d'accueil dans les "leagan" pour les enfants et leur mère, et comme l'accompagnement social des mères dans les maternités.

Si, effectivement, la place de nombreux enfants roumains ne se trouve pas en institution, la majorité des alternatives ne peuvent être envisagées qu'à moyen terme, notamment celle relative au placement familial. Dans une société où la seule alternative de prise en charge en dehors du cercle familial a toujours été l'institution fermée, les concepts de centres ouverts ou de familles d'accueil sont difficiles à mettre en oeuvre du jour au lendemain et ce particulièrement dans le contexte actuel de crise économique. Même dans nos pays, ces concepts n'ont pas connu de développements immédiats.

Comme vous l'écrivez si justement, il est également important de ne pas concentrer toutes les actions sur les seuls enfants en institution. En effet, les services à développer doivent non seulement bénéficier aux enfants en institution mais également aux enfants restés en famille mais nécessitant un soutien, comme les enfants handicapés. D'autre part, la population roumaine n'est pas familiarisée avec les problèmes des institutions qui ont été complètement isolées du reste de la société. C'est pourquoi il est important d'ouvrir ces institutions sur le monde extérieur tout en respectant un équilibre entre les conditions de vie que connaissent les enfants dans les institutions et ceux restés dans leur cadre familial. C'est l'ensemble de ces raisons qui justifient le programme actuel visant à jeter les bases d'une politique de protection en faveur de tous les enfants. C'est également une condition indispensable pour prévenir l'abandon et diminuer à terme le nombre d'enfants en institution.

L'augmentation du nombre d'enfants en institution préoccupe la Commission au même titre que vous. Les causes de ce phénomène sont cependant difficilement identifiables et paraissent beaucoup plus complexes que celles liées à la seule dégradation de la situation économique du pays. C'est pourquoi une étude sur les causes d'abandon vient d'être menée par la Commission.

Par ailleurs, la création, à l'initiative du Premier Ministre, d'un Comité de Coordination Interministériel regroupant les différents ministères chargés des institutions pour enfants, est un grand pas en avant. En effet, il permet pour la première fois d'examiner en commun le système institutionnel, et d'élaborer de nouvelles stratégies communes indispensables pour introduire de réels changements dans le rôle et le fonctionnement des institutions et dans les critères d'orientation des enfants. Cependant, ces changements ne peuvent être réalisés en un jour tant par le Gouvernement que par la société roumaine. Même les pays occidentaux ont mis près d'un siècle à mettre en place le dispositif de protection que vous avez suggéré et continuent à l'adapter de manière permanente.

L'heure est à la coopération et la Commission oeuvre dans ce sens depuis près de trois ans, que ce soit avec les coopérations bilatérales ou multilatérales. Elle continuera à appuyer le Gouvernement roumain dans l'établissement d'une politique de protection de l'enfance et d'élaborer avec lui des stratégies sans se substituer à lui. Il faut également reconnaître que l'intervention massive des ONG pousse le Gouvernement à se désengager de ses responsabilités. C'est pourquoi il convient à présent que certains organismes spécialisés dans la formation des personnels sociaux, dans la législation relative à la protection de l'enfance, dans le développement de services sociaux, prennent le relais des ONG ou interviennent de façon complémentaire et collaborent avec le Gouvernement. Le nouveau programme sera mis en oeuvre dans cette optique.

Les ressources financières sont certes indispensables à la réalisation d'une telle politique à long terme mais ne constituent pas la condition première. L'enjeu actuel est moins le manque de ressources financières extérieures que les choix à faire par le Gouvernement quant à leur utilisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bernhard ZEPFER



Paris, le 14 mai 1993

copie

Monsieur,

Votre lettre du 10 mai m'a fait beaucoup de peine.

Est-il possible d'être aussi loin de la réalité ?

Cette "langue de bois" est pénible, et rend le dialogue, hélas, inutile.

Je voudrais tout de même vous dire qu'il est particulièrement révoltant de lire sous votre plume que, "en ce qui concerne la désinstitutionnalisation des enfants, l'objectif du gouvernement roumain, appuyé par la Commission, n'est pas de démanteler le réseau existant mais de l'améliorer".

En effet, ce réseau des quelque 500 "institutions" pour enfants abandonnés, unique au monde, date d'une loi de CEAUCESCU de 1970, qui encourage en quelque sorte l'abandon des enfants en donnant la primauté à l'Etat et à l'"institutionnalisation".

Aujourd'hui, ce système, bien conforme à la logique totalitaire communiste, est d'autant plus scandaleux que la Roumanie a ratifié en 1990 la Convention de l'ONU sur les droits fondamentaux de l'enfant, aux termes de laquelle tout enfant a droit à une famille.

Une nouvelle législation s'impose donc d'urgence en Roumanie, qui changerait radicalement le système, et qui donnerait la primauté à la famille et à la "désinstitutionnalisation" des enfants.

Le principe essentiel de ce changement devrait être que, à coût budgétaire égal pour l'Etat, mieux vaut subventionner une famille (biologique, d'accueil ou d'adoption) que d'institutionnaliser un enfant dans une Maison d'Etat.

D'autre part, en ce qui concerne le réseau existant, que la Commission, à vous lire, ne souhaiterait pas démanteler mais seulement "améliorer", permettez-moi de tirer la sonnette d'alarme.

En effet, malgré l'effort entrepris depuis 1990 pour rendre moins cruel le sort matériel des enfants abandonnés, il existe encore en Roumanie entre 50 et 100 mouroirs pour enfants, où rien n'a changé

Madame Marine POUTHIER, expert chargé pour la Commission de la mission d'évaluation dont vous parlez, tient la liste de ces dépotoirs à la disposition de la Commission.

Si la Commission est d'avis qu'il faut améliorer le réseau existant, pourquoi un effort n'est-il pas entrepris de toute urgence pour supprimer ces "points noirs", et mettre fin au martyre qu'y subissent ces milliers d'enfants ?

Monsieur, la seule chose que j'ai envie de vous proposer, c'est de venir avec moi, un jour, sur place, dans quelques-unes de ces Maisons, et de vous faire un jugement par vous-même.

Copie de cette lettre est adressée à M. DELORS, ainsi qu'à M. LAMASSOURE.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments désolés.

F. de Combret

François de COMBRET

Monsieur Bernhard ZEPTER
Cabinet du Président
Commission des Communautés Européennes
Rue de la Loi 200
B-1049 BRUXELLES
BELGIQUE

F. M. de Cambout

Correspondance spéciale de Washington

A la Chambre des Représentants, une nouvelle bombe à effet retardé:

**La question des orphelins et des handicapés de Roumanie,
un obstacle dans l'octroi de la clause**

Le comité Helsinki est entré aussi dans la dispute

Le mercredi 5 mai fut une journée brûlante non seulement pour les habitants de la grande métropole américaine, mais aussi pour l'actuel cours des relations roumano-américaines. Le nouvel épisode s'est consommé cette fois-ci sous la forme d'une conférence de presse organisée par un groupe de députés de la Chambre des Représentants ayant pour sujet la situation des enfants orphelins et surtout des enfants handicapés de Roumanie.

Le hôte de la réunion fut **Bart GORDON**, député de Tennessee, qui est par ailleurs l'auteur du projet de résolution n° 80 demandant que les futurs débats (à une date qui n'est pas encore précisée sur l'agenda du législatif américain) sur la clause, inclussent le sujet des enfants orphelins et handicapés. Comme j'ai déjà précisé dans une correspondance antérieure, l'intérêt de l'opinion publique et des législateurs américains face à ce thème est beaucoup augmenté depuis la diffusion par la télévision ABC d'un reportage avec des images aussi choquantes que possible, sur les conditions de vie et le traitement médical des quelques 250 enfants handicapés de Sighetu Marmatiei. La résolution n.° 80 n'est pas la seule consacrée à ce sujet. Une résolution semblable fut proposée dans la Chambre des Représentants par le député de Californie, **Richard PAMBO**, une autre dans le Sénat par **Phil GRAHAM**, sénateur de Texas et l'une des personnalités importantes du Parti Républicain.

A l'occasion de sa récente visite privée aux Etats Unis, le président **Ion ILIESCU** a essayé, lors de ses rencontres, y compris avec les députés mentionnés, de "désamorcer" autant que possible, cette nouvelle bombe à effet retardé pour le processus de l'octroi de la clause. Sans grand succès cependant, et non pas à cause de sa maladresse personnelle, mais surtout parce que les Américains veulent des faits et non pas de promesses, comme il fut le cas ces deux, trois dernières années.

La conférence de presse de mercredi marque une nouvelle étape dans cette pièce tragique et je dois reconnaître avec regret, que certaines forces ont placé leurs intérêts politiques au-dessus de tout, essayant d'éluder l'essentiel, c'est-à-dire la situation actuelle de cette catégorie d'enfants et surtout ce qu'on fait, concrètement en Roumanie, pour améliorer leur vie. Puisque j'ai engagé une investigation personnelle sur ce sujet si complexe et si commenté, j'y reviendrai avec de nouvelles révélations prochainement.

Pour revenir à la conférence de presse, il faut mentionner qu'à côté de **Bart GORDON** se sont trouvés les députés **Joseph KENNEDY**, **Richard PAMBO**, **Steny HOYER** et **Edward MARKEY**. Ont participé, en tant qu'invités, l'actrice américaine **Jessica LANGE** (possesseur d'un prix Oscar) et le producteur de film **John UPTON** (possesseur d'un autre prix prestigieux, le prix Emmy), connus pour leurs efforts personnels visant à faire venir aux Etats Unis, pour des traitements médicaux, des enfants handicapés

de notre pays. Dans une courte introduction, le député **Bart GORDON** a déclaré que le but de la conférence est de répondre à l'intérêt et à l'inquiétude de l'opinion publique quant au sort de cette catégorie d'enfants et de déterminer les autorités roumaines à définir clairement leur position à ce propos.

"Ces trois dernières années" - a précisé **Bart GORDON** - "la Roumanie a fait des progrès pour éliminer l'héritage des structures communistes. Mais avant que la Roumanie puisse prétendre la performance de l'instauration d'un système politique vraiment démocratique, où les droits de l'homme sont pleinement respectés, elle doit fournir la preuve de l'amélioration des conditions de vie pour les orphelins, et surtout pour ceux qui sont touchés d'affections graves. Il y a déjà 30 députés qui se sont joints à nous en tant que co-sponsors à la résolution que nous avons initié, et qui souligne que l'amélioration des conditions de vie et du traitement dans ces institutions, de même que la réforme de la législation en vigueur sont des conditions antérieures à l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée à la Roumanie". Ensuite **Bart GORDON** a précisé que lors de sa rencontre avec **M. Ion ILIESCU**, il lui a demandé d'intervenir afin de résoudre rapidement ce problème, de sorte que le régime de Bucarest puisse prochainement quitter le terrain des hypothèses et des promesses.

Le comité Helsinki de la Chambre des Représentants a inclut aujourd'hui sur son agenda de travail ce problème, ce qui prouve son caractère politique toujours plus important. Le comité Helsinki se propose de monitoriser l'évolution positive ou négative de la situation des orphelins et des handicapés de Roumanie, dans le cadre plus large des droits de l'homme.

Une documentation même simple sur ce sujet, révèle, sans aucune doute, que, soit par des raisons politiques, soit par ignorance, voire bêtise, le premier et le troisième problème trouvent, invariablement des "excuses" explicatives par les difficultés associées surtout au deuxième problème. Ceci a conduit à la détérioration de la perception générale de l'opinion publique américaine, et on en ressent aujourd'hui plus que jamais les résultats, dans le plan des relations bilatérales. Le conférence de presse de mercredi est un argument décisif en faveur de ce syllogisme, et la façon exagérée dont le régime a réagi prouve son manque d'imagination et d'anticipation politique.

Dr. Liviu TURCU

* **EVENTIMENTUL ZILEI** est le quotidien le plus lu de Roumanie, ayant un tirage de 521.000 exemplaires. Cet article est publié dans la dernière page.

Camera Reprezentanților din SUA, o nouă bombă cu efect întârziat.

TESTUAREA ORFANILOR SI INABILITATII LA ACORDAREA CAZELOR

O PEDICA IN ACORDAREA CAZELOR

Miercuri, 5 mai a fost o zi fierbinte u-nu-mai pentru locuitorii marii metropole americane, dar și pentru aceluși cur, al relațiilor româno-americane. Noul episod s-a consumat și această dată sub forma unei conferințe de presă organizate de un grup de deputați din Camera Reprezentanților și având drept subiect situația copiilor orfani și, mai ales, a celor handicapați din România.

Ca de obicei, a fost Bart Gordon, deputat din Tennessee, care este și autorul proiectului de rezoluție nr. 80 prin care se cere ca dezbaterile viitoare (la care încă neprecizată pe agenda Legislativului american) legate de clauză și includă și subiectul copiilor orfani și handicapați. Așa cum deja am menționat într-o corespondență anterioară, în cazul opiniei publice ca și al legislatorilor americani față de această temă a existat enormă dură difuzarea de către presa de televiziune ABC a unui reportaj cu imagini cât se poate de zguduitoare despre condițiile de viață și tratament medical ale celor circa 250 de copii handicapați de la Sigheu Marfa. Rezoluția nr. 80 nu este singura inițiativă a mai fost promovată a doua având drept inițiator pe deputatul din California, Richard Pambo, iar Senatul a fost înaintată o altă cu un conținut similar de către Phil Grafam, senator de Texas și una dintre peșona-

litățile proeminate ale Partidului Republican. Cu ocazia recentelor vizite particulare în Statele Unite, domnul președinte John Illiescu a încercat în cadrul întâlnirilor avute, inclusiv cu deputații menționați să „dezamorseze” pe cât posibil această nouă bombă cu efect întârziat pentru procesul de acordare a clauzei. Fără a avea prea mare succes însă, nu atât datorită inabilităților de ordin personal, cât mai ales pentru simplul fapt că americanii vor fapă și nu doar promisiuni, cum cum s-a întâmplat în cursul ultimilor doi, trei ani.

Conferința de presă de miercuri începează un nou act într-o piesă tragică și în care, cu părere de rău, trebuie să afirm că anumite forțe au pus din nou mai presus interesele politice, încercând să eludeze fondul chestiunii; care este situația actuală a acestor categorii de copii și mai ales ce se face în România, în mod concret, pentru îmbunătățirea vieții acestora. Cum asupra acestui subiect, pe cât de complex, pe atât de abuzat, am declarat or investigație pe cont propriu, voi reveni în zilele următoare cu noi revelații pe această temă. Reîntorcându-ne la conferința de presă, este demn de menționat că alături de Bart Gordon s-au mai aflat deputații Joseph Kennedy, Richard Pambo, Steny Hoyer și Edward Markey. Au mai fost prezenți, ca invitați, cunoscuta activă americană Jessica Lange (actriță).

În dispuță a intrat și Comitetul Helsinki al căruia unii membri (John Upton (deținătorul unui alt prestigios premiu „Emmy”), cunoscut pentru eforturile personale de a aduce la tratament medical în Statele Unite cât mai mulți copii handicapați din țara noastră. Deputatul Bart Gordon a declarat, într-o scurtă introducere, că scopul conferinței este acela de a răspunde interesului și îngrijirii crescândă a opiniei publice cu privire la soarta acestei categorii de copii, ca și pentru a determina autoritățile române să-și definească clar poziția față de problema în discuție.

„In ultimi trei ani” - a spus Bart Gordon - „România a făcut progrese în procesul de eliminare a moștenirii structurilor comuniste. Dar înainte ca România să poată pretinde performanța instaurării unui sistem politic cu adevărat democratic, în care drepturile omului sînt pe deplin respectate, ea trebuie să facă dovada îmbunătățirii condițiilor de viață pentru orfanii și handicapebi, a celor dezabilitați și grave afectuim. De-a lungul numărului de 30 de deputați, s-au alăturat în calitate de co-sponsorii la rezoluția pe care am inițiat-o, îmbunătățirea condițiilor de viață și tratament a copiilor din aceste instituții ca și reformarea legislației în vigoare, devenind condiții preexistente cheie pentru asigurarea rezoluției în ceea ce privește mai favorabilă pentru România”. În continuare, Bart Gordon a menționat faptul că în cursul întâlnirii cu domnul Lawrence

chitat concursul pentru rezolvarea problemei într-un mod cât mai operativ cu posibilități, astfel încît regimul de la București să poată ieși curînd din sfera ipotazelor și a promisiunilor.

Că întreaga problemă capătă accente politice tot mai importante, rezultă și din faptul că Comitetul Helsinki din cadrul Camerei Reprezentanților a inclus astăzi, pe agenda sa de lucru, această problemă. El își propune să monitorizeze, în perioada ce urmează, sub umbrela mai largă a problematicii drepturilor omului, evoluția, în bine sau în rău, a situației orfanilor și copiilor handicapați din România.

O documentare fie și simplă asupra subiectului releva, fără nici un fel de îndolală, ca fie din considerente politice, fie din ignoranță sau mai bine zis proabte, prima și cea de a treia problemă își găsesc invariabil „scuze” explicative prin dificultăți, îndeobște asociate celei de a doua probleme. Ceea ce nu a făcut decît să conducă la deteriorarea percepției generale a opiniei publice americane, iar rezultatele se resimt azi, mai mult ca oricînd, în planul relațiilor politice bilaterale. Conferința de presă de miercuri se constituie într-un arhivament decisiv în favoarea acestui slogan, iar modul pompleric în care reșimul a reacționat, o dovadă a lipsei de imaginație și anticipație politică.

Dr. LIVIU TURCU



Bruxelles, le 17/6/93

Cabinet du Président

CONFIDENTIEL

Note à l'attention du Président

Objet : Orphelinats roumains

1. Les actions communautaires directes en faveur des orphelinats et des enfants défavorisés roumains ont représenté depuis 1990 des dépenses de l'ordre de 40,5 MECU, dont 36,9 MECU à partir des fonds PHARE. A ces sommes s'ajoutent environ l'équivalent de 20,9 MECU obtenus à partir des fonds de contrepartie générés par la vente de l'aide (aide alimentaire et programmes d'importation) décidé dans le cadre PHARE. Ces 20,7 MECU ont servi à couvrir les frais locaux (en monnaie nationale).

Ce sont donc, au total, 61,2 MECU qui ont été consacrés par la Commission à ces actions, auxquelles il n'a, par ailleurs, pas toujours été facile de sensibiliser autant que nous l'aurions souhaité les autorités roumaines (surtout, initialement).

2. Ces actions se répartissent selon trois axes principaux :

- a) Les actions d'urgence (15,8 MECU) entreprises entre octobre 1990 et juillet 1991.

Elles ont consisté en l'installation de chauffage d'appoint dans les orphelinats (420 sur les 650 institutions alors répertoriés), la réhabilitation des institutions (rénovation de 17 institutions pour handicapés sévères), un programme médico-nutritionnel (1650K de lait maternisé et 120t de farines enrichies pour nourrissons, ainsi que nourriture pour enfants en institutions), la formation du personnel des institutions et 4 projets-pilotes. De plus, les fonds de contrepartie susvisés ont été utilisés au financement du bois et du charbon nécessaire au chauffage de certaines institutions.

Malgré les imperfections liées au caractère urgent de ce programme et à l'information parcellaire disponible sur le nombre d'institutions cette action a permis d'éviter tout incident sérieux à partir de l'hiver 90/91.

- b) Le programme à moyen terme (12,7 MECU) débuté en juillet 1991

Il consiste, tout d'abord, en l'extension des actions "chauffage" à 106 nouveaux centres et la réhabilitation complète de 120 institutions, portant ainsi l'ensemble des actions entreprises à l'apport de chauffage d'appoint à 420 centres, la réalisation de travaux importants pour le chauffage de 164 centres et la réhabilitation complète de 137 centres.

Les autres actions entreprises dans ce cadre consistent en la formation du personnel en charge des enfants au sein des centres et la recherche d'alternatives et de mesures de prévention à l'institutionnalisation des enfants.

Ce programme cherche, de plus, à responsabiliser les autorités roumaines quant au sort des enfants en institution et vise une réforme en profondeur du système permettant la définition d'une politique globale de protection de l'enfance.

Parallèlement, la Commission fournit aux autorités roumaines une assistance technique aboutissant à des recommandations concernant les sections infantiles des hôpitaux psychiatriques (26 institutions concernées) et les 28 centres pour handicapés sévères.

c) Le programme de protection de l'enfance (12 MECU) lancé en 1992

Il constitue la suite des actions lancées dans ce sens au sein du programme à moyen terme (visé sous b)). Il comporte un élément d'assistance technique et devrait se traduire progressivement par :

La mise en place d'un cadre juridique et administratif de protection de l'enfance, la formation des personnels sociaux et éducatifs, la prévention, la réorganisation générale des structures roumaines, la continuation sur une période de 3 ans et de manière dégressive du programme visant la réhabilitation des institutions et la couverture de leurs besoins essentiels.

3. Le programme communautaire constitue de loin la plus grande contribution extérieure à la résolution du problème des orphelinats roumains.

Les orientations qui y président ne sont contestées par personne, si ce n'est M. de Combret.

4. La position de ce dernier a, d'ailleurs, considérablement évolué dans le temps.

Initialement, M. de Combret se concentrait sur la nécessité d'humaniser les conditions de vie dans les institutions. A l'instar de la Commission, il aborde depuis la mi-92 des thèmes, tels que la désinstitutionnalisation ou la prévention de l'institutionnalisation des enfants, thèmes sur lesquels la Commission est active depuis juillet 1991.

Cette évolution est bienvenue, même si elle a pu paraître tardive. Elle ne doit cependant pas cacher certaines divergences d'approches, M. de Combret pensant une désinstitutionnalisation extrêmement rapide possible et se concentrant sur des actions ponctuelles en faveur d'institutions spécifiques.

5. Les critiques formulées par M. de Combret à l'égard de la Commission sont injustes :

- a) il déclare que, pour l'essentiel, rien n'a changé.

Si tel était le cas, les médias auraient depuis longtemps lancé une campagne contre la Communauté qui dépense une somme considérable, mais sans résultat apparent. Il suffit de se rendre en Roumanie pour réaliser l'ampleur des activités de la Communauté. D'ailleurs, depuis deux ans, la réaction publique est tout à fait positive quant aux efforts de la Communauté.

- b) il prétend que les autorités roumaines connaissent les solutions et n'attendent que d'en avoir les moyens pour agir.

Notre appréciation de la situation est fondamentalement différente. Notre objectif principal ne consiste pas à greffer une aide extérieure sur une situation inacceptable, ce qui pouvait être envisagé dans le cadre d'une action d'urgence. Il nous faut responsabiliser les autorités roumaines en leur donnant les instruments nécessaires leur permettant d'ériger un système cohérent, à la mesure de leurs moyens, afin qu'elles puissent progressivement en assurer la charge et garantir ainsi que l'aide extérieure ne se pérennise pas.

- c) il insiste sur les "points noirs" et demande à la Commission d'intervenir davantage.

Ces "points noirs" sont les sections infantiles des hôpitaux psychiatriques (26) et les centres pour handicapés sévères (28 "camin spital"). Ces institutions concernant, pour l'essentiel, des adultes n'ont pas été l'objet principal des programmes communautaires.

Nous ne pouvons pas être partout.

Cependant, une assistance technique est fournie aux autorités roumaines. Des recommandations relatives aux mesures d'urgence à prendre et à la réorientation ultérieure de ces institutions font l'objet de projets-pilotes. Enfin, les autorités roumaines ont pu utiliser des fonds de contrepartie en faveur de ces institutions.

- d) Surtout, M. de Combret veut désinstitutionnaliser les enfants par l'adoption (y compris par des non-roumains) et le placement familial.

L'adoption massive n'est pas la solution.

En effet:

- le nombre d'enfants adoptables est encore très limité (l'absence d'une loi sur l'abandon implique que, pour adopter un enfant, il faut retrouver les parents et accueillir leur accord!).

- la majorité des enfants concernés ne seront jamais adoptables (30% sont séropositifs ou souffrent d'hépatite B; beaucoup sont perturbés psychologiquement ou handicapés).

Quelques

= une opération d'adoption internationale de l'envergure envisagée (10.000 à 20.000 enfants) est incompatible avec la dignité de la Roumanie *refusée par les Roumains*

- 6. Les revendications (parfois "pro-domo") de M. de Combret et la critique systématique de tout ce qui n'est pas entrepris sous sa houlette démontrent également son talent particulier à se mettre à dos ses interlocuteurs, que ce soit les autorités roumaines (y compris, le plus compréhensif à l'époque: M. ROMAN), l'Ambassadeur de France ou les autres ONG (comme M. MICHEL, Président de l'ONG "Equilibre").

Elles passent à côté des problèmes réels, notamment au niveau de la prise de conscience et des décisions des autorités roumaines, sur lesquelles les services de la Commission tentent, sans relâche, de peser.

- 7. Au total, les attaques de M. de Combret, par leur caractère répétitif, détournent les services concernés de leur tâche prioritaire qui, plutôt que de devoir débattre avec lui, devraient pouvoir se consacrer à leur action consistant à oeuvrer en faveur des enfants roumains.

Bernhard Zepter

Bernhard ZEPTER

*Merci pour cette lettre
soignée - Professez-moi cette
de refus à N de Combret
(avec saccinats et non
volontaire)*

Z

18/6

SERA

Solidarité Enfants Roumains Abandonnés

20, rue de la Baume - 75008 Paris
Tél. 45 62 32 32



Cabinet du Président

24-05-1993

084372

empirer

*CP
CBZ*

B Zeller

Paris, le 17 Mai 1993

*Non va la xericum
miu a comm. quels p...
à l'heure de notre hém ?
2575*

Cher Jacques,

L'évolution de la situation des enfants roumains abandonnés est alarmante :

- 1/ le nombre des enfants "institutionnalisés" augmente ;
- 2/ la législation Ceausescu en matière de "protection de l'enfance", qui date de 1970, est toujours en vigueur. Conformément à la logique totalitaire, cette "loi fondamentale" donne la primauté à l'Etat sur la famille, et encourage l'"institutionnalisation" ;
- 3/ le réseau, unique au monde, des centaines de "Maisons" pour enfants abandonnés, qui quadrille le pays, n'a pas même commencé à être démantelé. Dans sa structure, il demeure intact. Par sa seule existence, ce réseau est une incitation à l'abandon des enfants ;
- 4/ aucune alternative à l'"institutionnalisation" des enfants n'a été mise en place : le placement familial n'existe pas, l'adoption par des Roumains est quasi inexistante, et l'adoption internationale est de facto interdite depuis une loi de 1991. Cette carence est d'autant plus choquante que la Roumanie a ratifié en 1990 la Convention des Nations Unies sur les droits fondamentaux des enfants, aux termes de laquelle le droit fondamental de tout enfant est de vivre au sein d'une famille ;
- 5/ environ 15% des "Maisons" demeurent dans le même état qu'au temps de Ceausescu, c'est-à-dire qu'elles sont des mouiroirs pour enfants. Ces mouiroirs sont connus et répertoriés, sans que quiconque entreprenne quoi que ce soit pour mettre un terme au martyr qu'y subissent les milliers d'enfants qui y sont enfermés.

Cher Jacques, ce qui m'inquiète le plus, face à cette évolution de la situation, c'est que vos Services ne paraissent absolument pas conscients de ce qui se passe, comme en témoigne la lettre que vient de me faire parvenir, de votre part, Mr Zepter (ci-joint copie de cette correspondance), après d'autres lettres du même genre de M. Cadieux.

Monsieur Jacques DELORS
Président
COMMISSION DES COMMUNAUTES
EUROPEENNES
Rue de la Loi 200
B-1049 BRUXELLES

Sera-t-il dit que l'Europe aura fermé les yeux sur l'horreur de ce qui se passe en Roumanie, alors que les Américains, eux, ont décidé d'en tirer les conséquences politiques, comme l'indique l'article ci-joint, paru dans le journal EVENIMENTUL ZILEI, quotidien le plus lu en Roumanie ?

Cher Jacques, dès 1970, vous avez donné l'élan qui a permis de démarrer une action communautaire prometteuse en faveur des enfants abandonnés de Roumanie.

Trois ans plus tard, une nouvelle impulsion de votre part paraît absolument indispensable pour que cette action retrouve une direction et une efficacité.

Je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments les meilleurs, et à
mon amitié sincère.

François

François de COMBRET

Pièces jointes

- 1/ Lettre de M. ZEPTER
- 2/ Réponse de M. de COMBRET
- 3/ Article du EVENIMENTUL ZILEI du 7 Mai 93